

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Gisèle LAMARE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Virginie REY, et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anissa BRIKH à Sandrine LARCHER, Catherine CREPIN à Jean RACINE, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Daniel FRERY à Monique DINET, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA-GERARD à Robert NATALE et Sophie PHILIPPE à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 septembre 2023	Le 18 septembre 2023	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	38

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gérard FESSELET est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Le Président sollicite l'assemblée afin de savoir si le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adjonction de ce point à l'ordre du jour. Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.



2023-05-22 Cession de biens immeubles en vue de la réalisation de logements sur le site des Fonteneilles à Beaucourt

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération 2016-09-14 relative à la réhabilitation du bâtiment du fer à cheval aux Fonteneilles à Beaucourt,

Vu la délibération 2021-05-11 relative à l'appel à candidatures pour le site des Fonteneilles,

Vu la délibération n° 2021-08-45 relative à l'appel à candidatures – Attribution du marché de cession d'un ensemble immobilier en vue de la réalisation de logements sur le site des Fonteneilles à Beaucourt.

La Communauté de communes du Sud Territoire a validé lors de son Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2021 l'appel à candidature visant à céder l'ensemble du bâtiment des Fonteneilles (exceptée l'aile Sud, ayant vocation à accueillir des services et activités tertiaires, et restant propriété de la Collectivité) pour réalisation de travaux de logements.

Le Conseil Communautaire, sur avis de la commission d'appel d'offres, réunie le 9 décembre 2021, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SCCV La Fabrique ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Un Etat Descriptif de Division en Volume a été établi pour l'ensemble du bâtiment des Fonteneilles par le Cabinet de Géomètre Clerget en date du 11 avril 2023.

La description des biens à céder à l'euro symbolique à l'occasion de la réalisation de la première tranche du marché de cession d'un ensemble immobilier en vue de la réalisation de logements est donc la suivante :

- Volume n° 3 tel que décrit dans l'Etat Descriptif de Division en Volume,
- La moitié indivise du volume n°2
- Les parcelles section AL n°541, 542 et 543 d'une contenance totale de 1 a 94 ca et situées sur la Commune de Beaucourt – site des Fonteneilles.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider la réalisation de la première tranche du marché de cession attribué à la SCCV « La Fabrique » avec la cession à l'euro symbolique :**
 - **du volume 3 et de la moitié indivise du volume n°2 sur la base de l'Etat Descriptif de Division en Volume établi pour le site des Fonteneilles par le cabinet CLERGET,**
 - **des parcelles cadastrées section AL n° 541, 542 et 543 et situées à Beaucourt,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette prise de décision, notamment l'acte notarié qui en découle, toutes servitudes et l'Etat Descriptif de Division en Volume du site.**

Annexe : Etat Descriptif de Division en Volume du site des Fonteneilles à Beaucourt.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

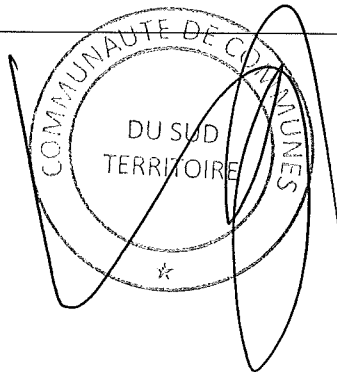
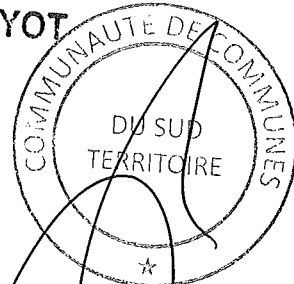
Et publication ou notification le **MARDI 03 OCT. 2023**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



CHAPITRE VII. TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION VOLUMETRIQUE

Pour les besoins de la publicité foncière, et conformément au Décret n°55-1350 du 14 Octobre 1955 modifié par le Décret n°59-90 du 7 janvier 1959 la désignation des lots de volume qui précède est résumée dans le tableau suivant :

Volume/ reinte	Niveau	Fraction	Désignation sommaire	Superficie de base (m ²)	Définition géométrique			Référence aux plans et coupes	
					Altitude inférieure (NGF en mètre)	Altitude supérieure (NGF en mètre)	Sommets		
1	z : tréfonds	1	Tréfonds de l'immeuble	437	Sans limitation	450,26	39-40-4-3-2-1.	DD'	
		2		459	Sans limitation	453,93	6-5-4-40-39-38-41	R-1, BB' et DD'	
	s : sous-sol	1	Sous-sol de l'immeuble	437	450,26	453,93	39-40-4-3-2-1	Sous-Sol et DD'	
	a : RDC	1	RDC de l'immeuble	896	453,93	458,41	39-38-41-6-5-4-3-2-1	RDC, BB' et DD'	
	b : R+1	1	1 ^{er} Etage de l'immeuble	952	458,41	462,65	7-6-5-4-3-2-1-39-38-37-36-42	R+1, BB', DD' et EE'	
	c : R+2	1	2 ^{ème} Etage de l'immeuble	952	462,65	465,85	7-6-5-4-3-2-1-39-38-37-36-42	R+2, BB', DD' et EE'	
2	z : tréfonds	1	Tréfonds de l'immeuble	55	Sans limitation	453,93	6-7-42-36-37-38-41	R-1, BB' et EE'	
		a : RDC	1	RDC de l'immeuble	55	453,93	458,41	6-7-42-36-37-38-41	RDC, BB' et EE'
3	z : tréfonds	1	Tréfonds de l'immeuble	482	Sans limitation	453,93	36-42-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-45-44-43-35	R-1, AA' et BB'	
		a : RDC	1	RDC de l'immeuble	482	453,93	458,41	36-42-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-45-44-43-35	RDC, AA' et BB'
		b : R+1	1	1 ^{er} Etage de l'immeuble	482	458,41	462,65	36-42-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-45-44-43-35	R+1, AA' et BB'
		c : R+2	1	2 ^{ème} Etage de l'immeuble	482	462,65	465,85	36-42-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-45-44-43-35	R+2, AA' et BB'
4	z : tréfonds	1	Tréfonds de l'immeuble	223	Sans limitation	453,93	35-34-26-25-45-44-43	R-1 et AA'	
		a : RDC	1	RDC de l'immeuble	223	453,93	458,41	35-34-26-25-45-44-43	RDC et AA'
5	z : tréfonds	1	Tréfonds de l'immeuble	287	Sans limitation	453,99	34-33-46-47-29-26	R-1 et AA'	
		a : RDC	1	RDC de l'immeuble	287	453,99	458,41	34-33-46-47-29-26	RDC et AA'
6	z : tréfonds	1	Tréfonds de l'immeuble	298	Sans limitation	453,99	29-30-53-52-51-50-49-48-32-33-46-47	R-1, AA' et CC'	
		a : RDC	1	RDC de l'immeuble	284	453,99	458,41	29-30-53-85-86-51-50-49-48-32-33-46-47	RDC, AA' et CC'
			2	RDC de l'immeuble	2	453,99	457,64	85-86-84-83	RDC et CC'
			3	RDC de l'immeuble	3	453,99	457,64 456,42	84-83-81-82	RDC et CC'
			4	RDC de l'immeuble	3	453,99	456,42	82-81-79-80	RDC, AA' et CC'
			5	RDC de l'immeuble	6	453,99	456,42 453,99	80-79-53-52	RDC et CC'
7	z : tréfonds	1	Tréfonds de l'immeuble	26	Sans limitation	453,99	30-53-52-51-50-49-48-31	R-1, AA' et CC'	
		a : RDC	1	Cage d'escaliers	26	453,99	458,86	30-53-52-51-50-49-48-31	RDC, AA' et CC'
			2		6	453,99 456,42	458,86	80-79-53-52	RDC et CC'
			3		3	456,42	458,86	82-81-79-80	AA' et CC'
			4		3	456,42 457,64	458,86	84-83-81-82	CC'
			5		2	457,64	458,86	85-86-84-83	CC'
		b : R+1	1	32	458,86	462,65	87-85-89-88	R+1, AA' et CC'	
		c : R+2	1	27	462,65	465,85	91-90-85-89	R+2, AA' et CC'	
8	b : R+1	1	1 ^{er} Etage de l'immeuble	783	458,41	462,65	30-87-85-89-32-33-34-35-43-44-45-25-26-27-28-29	R+1, AA' et CC'	
	b : R+1	2	1 ^{er} Etage de l'immeuble	17	458,86	462,90	31-30-87-88	R+1, AA' et CC'	
9	c : R+2	1	2 ^{ème} Etage de l'immeuble	783	462,65	465,85	30-90-85-89-32-33-34-35-43-44-45-25-26-27-28-29	R+2, AA' et CC'	
	c : R+2	2	2 ^{ème} Etage de l'immeuble	5	462,65	465,85	90-87-88-91	R+2, AA' et CC'	
	c : R+2	3	2 ^{ème} Etage de l'immeuble	17	462,90	465,85	90-31-88-87	R+2, AA' et CC'	



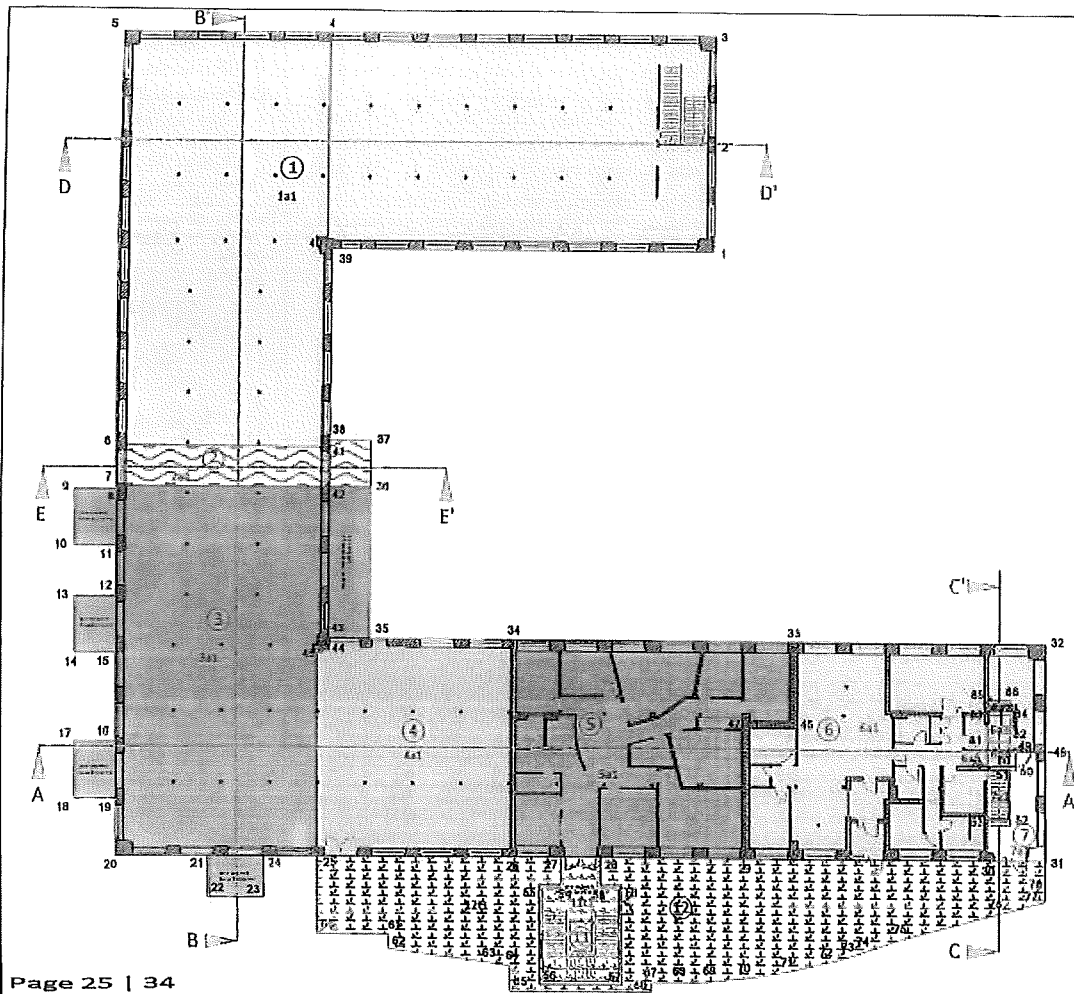
Volume/ Teinte	Niveau	Fraction	Désignation sommaire	Superficie de base (m²)	Définition géométrique			Référence aux plans et coupes
					Altitude inférieure (NGF en mètre)	Altitude supérieure (NGF en mètre)	Sommets	
10	d : Combles et élévation	1	Comble / Toiture et supérieur	833	465.85	Sans limitation	35-34-33-32-31-30-29-28-27-26-25-45-44-43	RDC, R+1, R+2 et Combles
11	tous les niveaux	1	Future cage ascenseur	49	Sans limitation	Sans limitation	56-57-58-59-28-27-54-55	RDC, R+1, R+2 et Combles
12	tous les niveaux	1	Dégagement / Espace vert	329	Sans limitation	Sans limitation	25-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-75-76-77-78-31-30-29-28-59-58-57-56-55-54-27-26	RDC, R+1, R+2 et Combles

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230928-2023_05_22-DE



EDDV.3 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE
Département du
TERRITOIRE DE BELFORT
Commune de BEAUCOURT
Site des Pontenelles

Section AL du cadastre
Parcelles n°188, 545, 540, 538 et 549



PLAN DE NIVEAU RDC

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Echelle : 1/250

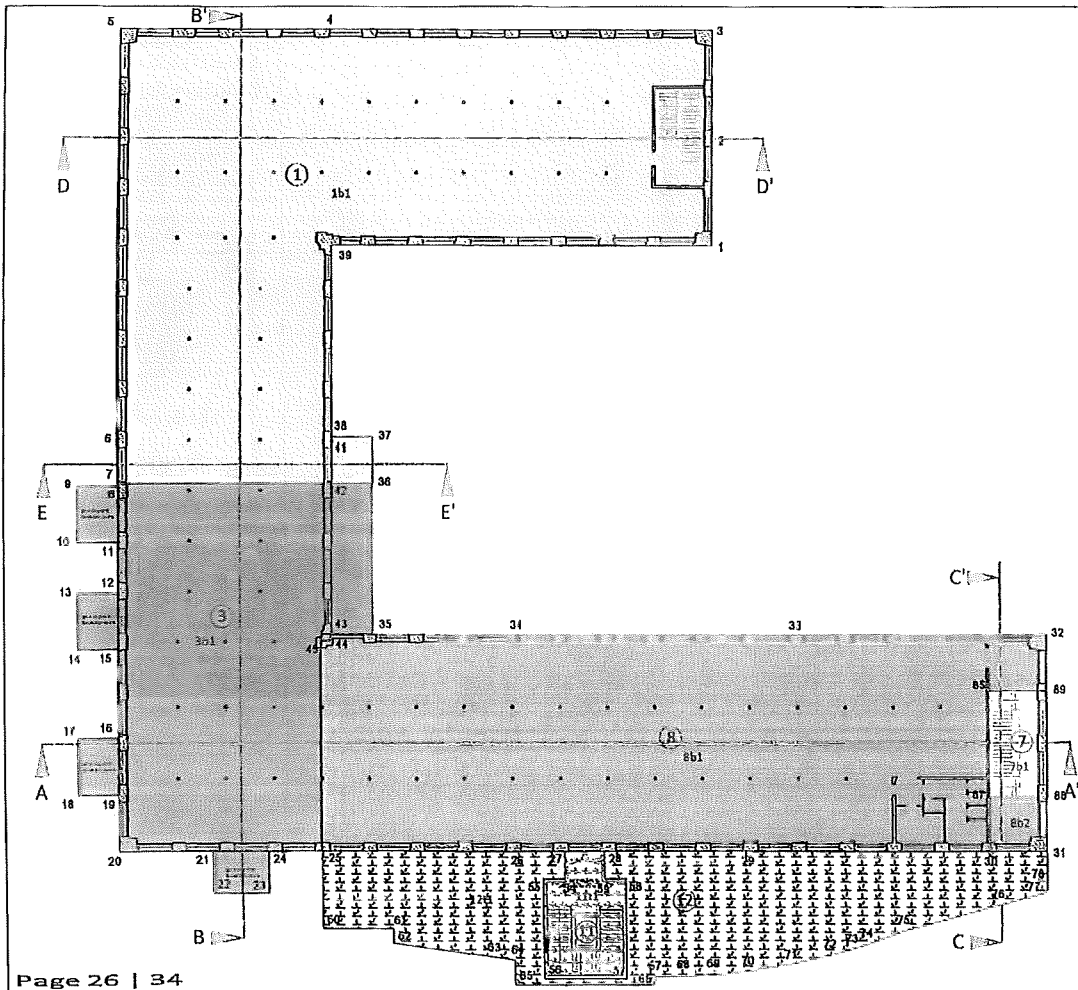
Légende:

①	Numero de Volume	3a1	Numero de la fraction du volume
[Symbol]	Volume 1	[Symbol]	Volume 7
[Symbol]	Volume 2	[Symbol]	Volume 8
[Symbol]	Volume 3	[Symbol]	Volume 9
[Symbol]	Volume 4	[Symbol]	Volume 10
[Symbol]	Volume 5	[Symbol]	Volume 11
[Symbol]	Volume 6	[Symbol]	Volume 12

N° de dossier: 9095/45040
Mois : Juillet
Année : 2023

Levé : A.H.
Dessiné : E.T./A.H.
Vérifié : J.C.C.

Cabinet Jean-Christophe CLERGET - EI
inscrit à l'Ordre des Géomètres sous le numéro 5400
Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.
29, Esplanade de la Liberté
CS 30801
90012 BELFORT CEDEX
Tél : 03.84.28.11.75
Mail : cabinet@clerg.fr



EDDV.4 PLAN DU 1er ETAGE
 Département du
TERRITOIRE DE BELFORT
 Commune de **BEAUCOURT**
 Site des Fonteneilles

Section AL du cadastre
 Parcelles n°188, 545, 540, 538 et 549

**PLAN
 DE
 NIVEAU
 R+1**

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
 Echelle : 1/250

Légende:

①	Nom de Volume	3a1	Numéro de la fraction du volume
[Pattern]	Volume 1	[Pattern]	Volume 7
[Pattern]	Volume 2	[Pattern]	Volume 8
[Pattern]	Volume 3	[Pattern]	Volume 9
[Pattern]	Volume 4	[Pattern]	Volume 10
[Pattern]	Volume 5	[Pattern]	Volume 11
[Pattern]	Volume 6	[Pattern]	Volume 12

N° de dossier: 9695/43040 Levé : A.H.
 Mois : Juillet Dessiné : E.T./A.H.
 Année : 2023 Vérifié : J.C.C.

Cabinet Jean-Christophe CLERGET - EI
 Institut à l'Ordre des Géomètres sous le numéro 5400
 Géomètre Expert Foncier D.P.L.O.
 29, faubourg de Montbéliard
 CS 30051
 90012 BELFORT CEDEX
 Téléphone : 03.84.28.11.75
 Mail : cabinet@clerget.fr

